



ANALYSES

Volontaires :

Humaniser sa vie, sa ville et le monde

Aujourd'hui comme hier, des hommes et des femmes, jeunes ou plus âgés, s'engagent, donnent du temps, des compétences, de l'énergie, sans attendre de rétribution financière. Ils s'impliquent dans la transformation du monde, de la société, de leur communauté locale. Qu'est-ce qui les motive ? Qu'attendent-ils en échange ? Depuis 2005, le volontariat a sa loi : une reconnaissance mais aussi un cadre légal pour que tout le monde s'y retrouve.

Avec le soutien du service Education permanente de
la Communauté française Wallonie-Bruxelles



Cette analyse est disponible en format pdf (A4) sur notre site www.vivre-ensemble.be. Elle peut être reproduite et publiée. Nous vous demandons de mentionner la source et de nous transmettre copie de la publication. Vivre Ensemble Education, 2009

Ils sont près d'un million et demi en Belgique à exercer « **une activité dans une organisation, sans rétribution ni obligation, au profit d'autres personnes ou de la collectivité, en dehors du contexte normal de travail** »¹.

S'il est gratuit, le travail volontaire n'est cependant pas sans valeur économique : il représenterait 76 000 postes à temps plein². Au delà de l'aspect économique, le volontariat est indispensable dans notre société : il la rend plus humaine, il crée du sens et du lien social.

Pourtant, la culture ambiante n'est pas favorable à ce qui apparaît comme un geste gratuit. En ce sens, **le volontariat fait tache dans notre monde** qui privilégie les rapports juridiques (droits-devoirs) et marchands (c o n t r i b u t i o n -rétribution). Notre société semble faire l'impasse sur cette dimension de gratuité au bénéfice de ce qui rapporte ou rétribue économiquement.

Or, nous avons avant toute chose besoin d'être reconnus pour ce que nous sommes, hors de toute

considération matérielle et marchande. Les relations humaines, la reconnaissance réciproque, **le respect des droits humains sans gratuité ne sont qu'hypocrisie et mensonge**. Ainsi, le volontariat apparaît comme une contribution à une

économie différente, au service de l'humain.

C'est une forme de résistance à l'esprit « tout s'achète et tout se vend ».

DU BÉNÉVOLE AU VOLONTAIRE

L e t e r m e « volontariat » s'est, depuis 2005, officiellement substitué à celui de « bénévolat ». Pour marquer la volonté politique de mieux reconnaître et encadrer ces activités, mais aussi, sans doute, pour engommer les connotations caritatives – cf. « les dames patronnesses » chères à Jacques Brel – et surtout religieuses. Ce n'est probablement pas la même image qui se forme dans notre esprit si

nous entendons « bénévoles » ou « volontaires ».

A une époque où rien n'était organisé par l'Etat pour répondre aux besoins de la population, les chrétiens n'ont pas été

Ils/elles...

- animent des mouvements de jeunesse ou d'éducation permanente,
- font vivre des clubs sportifs ou de loisirs
- s'inscrivent dans un « kot à projets »,
- donnent un coup de main dans une école de devoirs, une consultation de nourrissons, un hôpital, une paroisse, une maison de quartier,...
- militent pour diverses causes (écologiques, politiques, culturelles, syndicales, sociales, nord-sud, ...),
- rendent visite à des personnes âgées ou malades, à des personnes incarcérées,
- travaillent pour une association ou une ONG dans des tâches d'administration, d'animation, de récolte de fonds, etc.
- sont membres du Conseil d'administration d'une asbl,
-

utiliser. Elle vise aussi à bien les informer du contexte de leur engagement. Elle officialise les modalités de remboursement des frais encourus par l'activité volontaire⁶.

Cette loi rappelle ainsi combien un encadrement est nécessaire : un cahier de charges réciproque, un soutien effectif et collégial, une supervision au service de l'équilibre de tous.

Michel Kesteman et Isabelle Franck
Vivre Ensemble Education
Décembre 2009

6

Notes

¹ Loi du 3/7/2005

² En Marche, 21 septembre 2006

³ Au sens premier du terme : « souffrir avec »

⁴ Respectivement : Jeunesse ouvrière chrétienne, Conseil de la jeunesse catholique, Confédération des syndicats chrétiens, Mouvement ouvrier chrétien, Guides catholiques de Belgique, Agir en Chrétien informé.

⁶ frais réels justifiés par des pièces comptables (tickets, factures,... ou forfait de maximum 30€/jour et 1250€/an. Le remboursement de ces frais était jusqu'en 2005 réglé par une simple circulaire ministérielle.

les seuls, mais ils ont été parmi les premiers sur le terrain. Ils ont inspiré, par des initiatives prises dans les domaines de l'éducation, de l'hospitalité du soin, de l'aide aux personnes, des mobilisations humanitaires, ce que la société civile ou les pouvoirs publics reprendront ultérieurement. Ils n'ont pas la prétention d'être les seuls ni les meilleurs : ils ont plutôt un rôle d'éclaireur et de témoin de ce qui est nécessaire et possible. Ils peuvent reconnaître l'avoir parfois fait avec ambiguïté par manque de lucidité sur des conclusions possibles avec les pouvoirs du temps ou le désir de prendre un peu (ou beaucoup) d'ascendant sur leurs contemporains et leurs voisins.

Autrefois, il s'est souvent agi en première ligne de moines, de religieuses. Aujourd'hui, le relais est pris le plus souvent par des laïcs pensionnés, mais aussi des plus jeunes.

TOUT LE MONDE Y GAGNE

Mais pourquoi devient-on volontaire ? De façon générale, parce qu'on y trouve du sens. Et, même dans une logique non lucrative, le sens de quelque chose résulte souvent du bénéfice qu'on peut espérer en tirer, de ce qu'on y gagne, que ce soit du côté de l'autosatisfaction ou de la satisfaction des bénéficiaires de l'action. Si la personne « ne s'y retrouve pas » un peu, elle

risque bien de ne pas s'investir très fort ou très longtemps. La valeur apportée à l'engagement peut être humaine et non monétaire : culturelle, relationnelle ou spirituelle.

Le volontariat est souvent suscité par des sentiments de compassion³, de sollicitude, de souci d'autrui réels, même si, en seconde instance, on doit s'interroger sur ce qu'ils peuvent cacher. Le bénévolat est souvent apparu comme expression du don de soi idéalisé, valorisant la générosité du bénévole. Cette valorisation se fait à ses propres yeux, à ceux des proches ou même en compensation de capacités niées par l'entourage.

Le volontariat permet donc de garder ou trouver une utilité sociale, de

garder ou trouver du lien social, de voir une compétence professionnelle ou humaine reconnue ou maintenue malgré l'âge (rester le conférencier écouté, le juriste consulté, l'expert). Notons que **le volontariat ne concerne pas uniquement les classes moyenne et supérieure,** celles qui ont un revenu suffisant pour se permettre de travailler gratuitement. (voir encadré p.4).

LES RACINES DE L'ENGAGEMENT

Cette identité ne se construit pas seule : elle suppose le partenariat d'autres, qui permettent ou reconnaissent le

3

volontariat. On constatera même que **cela se prépare dans des trajectoires familiales ou l'insertion dans des mouvements de jeunes** qui construisent un imaginaire positif de l'humanitaire, du collectif, du bien commun.

La B.A du scout qui apprend à « être toujours prêt, à servir de son mieux » prépare des profils de service public, d'engagement privé, social ou ecclésial. Le chant de la promesse des camps repris au mariage et parfois à une célébration de funérailles rappelle ce destin habité avec fierté : c'était quelqu'un !

4 La motivation peut aussi s'identifier à un appel, car on fait ce qu'on fait parce qu'on vous l'a demandé : « Monsieur le curé me l'a demandé », « c'est à cause de telle amie que j'ai rejoint ». **Dans le volontariat, il est aussi question de désir reconnu, de plaisir partagé, de bonheur de faire de grandes choses ensemble.** La valeur n'attend pas le nombre des années : on commence par des petites choses - l'acolyte devient lecteur ou membre d'équipe pastorale, le sizenier animateur et conseiller communal. Il en va de même pour l'implication dans les mouvements adultes : on passe de la JOC ou du CJC à la CSC et au MOC, des GCB à l'ACI ou à l'ADIC⁴ ; on anime une équipe Notre-Dame puis on s'implique à Amnesty, on écoute à SOS Solitude, on s'investit à Télé-Service et à Crédal. Certains font même du cumul de mandats gratuits : possible à condition d'éviter indigestion et conflits d'intérêts.

Dans les associations, des personnes qui vivent l'exclusion sociale s'engagent, donnent du temps pour faire vivre des projets. Deux exemples parmi tant d'autres :

Au Bar-à-soupes de Comblain-au-Pont, mis sur pied par l'association La Teignouse, les femmes viennent chaque jeudi, jour de marché, passer la matinée à préparer de la soupe qui sera ensuite vendue au public. Elles ne perçoivent aucune rémunération, mais ce n'est pas pour autant qu'elles ne reçoivent rien : avoir des contacts sociaux, s'inscrire dans un projet collectif, parfaire ses connaissances diététiques et culinaires... tout cela a des répercussions positives sur les participantes. Pour certaines, le bénéfice peut aller jusqu'à l'arrêt de la prise d'antidépresseurs...

A La Rochelle (Roux, Charleroi), chacun-e est invité-e à s'impliquer dans le fonctionnement de la maison de quartier : celui-ci donne un coup de main pour les colis alimentaires, celle-là propose une activité sportive ou une sortie culturelle, tous participent à la préparation de la fête annuelle qui anime le quartier...

Outre les bienfaits de l'insertion dans un groupe et la participation à des activités sociales, chacun reçoit un colis alimentaire en fin de semaine. Ici, comme dans les syndicats ou les partis, **la frontière entre « volontaire » et « militant » est floue...** Le volontaire peut-il être inclus dans la « collectivité » au service de laquelle il

travaille gratuitement ? Cela pourrait faire l'objet d'une autre analyse...

Humaniser sa vie, sa ville et le monde, être solidaire dans le concret, par altruisme et/ou par analyse : parce qu'ils le valent bien ou parce qu'il le faut bien. **Pour certains, c'est une question de justice sociale, de donner un contenu concret aux credos des droits humains** souvent proférés, jamais réalisés, en tout cas pas pour tous. C'est l'engagement civique et solidaire - rarement solitaire.

Dans certains cas, cela relève même d'une curiosité saine pour l'autre, étranger, différent par sa culture, son handicap, ses chances. Tant que ce n'est pas de l'exotisme ethnique ou du voyeurisme, il n'y a rien à redire. La question est de « s'entreconnaître » comme le dit le Coran, de s'approprier et se respecter mutuellement au point de constater que l'apport n'est jamais à sens unique.

LE VOLONTARIAT, ÇA NE S'IMPROVISE PAS

Pour une association, travailler avec des volontaires ne s'improvise pas. Pour le bien des uns et des autres, il importe d'établir une relation clairement définie. Du côté du volontaire : quelles sont ses motivations ? Quelles sont ses compétences ? Quelles sont ses disponibilités ? Certains sont partants pour un coup de pouce ponctuel, d'autres pour s'engager à plein temps. Les uns se sentent à l'aise avec les

tâches administratives, les autres veulent apporter du contenu ou faire de l'animation...

Du côté de l'association : quels sont ses besoins ? Quels moyens (financiers, mais surtout humains) peut-elle consacrer à l'organisation du travail des volontaires ? Que propose-t-elle pour répondre aux demandes (explicites ou non) de ces derniers en matière de formation, d'infrastructure (postes de travail), de convivialité, de participation à la gestion ou aux orientations de l'organisation ?

Souvent, tout se passe bien. Mais il arrive que, faute de dialogue, de préparation ou de suivi, cela « coince ». Offre et demande ne coïncident pas, le volontaire est trop ou pas assez présent, l'association trop ou pas assez « encadrante », elle est parfois trop exigeante pour des personnes qui cumulent plusieurs engagements volontaires en plus de leur vie familiale,...

Pour toutes ces raisons, la loi de 2005, relative aux droits des volontaires, vient clarifier les choses dans un secteur où régnait souvent un flou plus ou moins artistique. La loi protège désormais le volontaire : il est autonome par rapport à l'association qui l'emploie et pas dans un rapport de sujétion. La loi donne un cadre et protège l'emploi en veillant à ce que l'un ne prenne pas la place de l'autre.

Elle sécurise et oblige les asbl à assurer, former, accompagner les volontaires plutôt que simplement les